



**PRALOGNAN  
LA VANOISE**

SAVOIE - FRANCE

## BILAN RELATIF AU STATIONNEMENT PAYANT, AUX NAVETTES ET A LA CIRCULATION EN GÉNÉRAL

La commune de Pralognan-la-Vanoise s'est engagée aux côtés du Parc National de la Vanoise dans un vaste projet de mise en valeur des "Portes du Parc" : l'une dans la vallée de la Glière, l'autre dans la vallée de Chavière.

Les objectifs stratégiques de ce projet visent à :

- Développer une mobilité des personnes et des marchandises décarbonée et des alternatives à l'autosolisme et faire baisser les nuisances dues à la circulation
- sensibiliser les randonneurs à la biodiversité et aux milieux naturels pour les valoriser et concilier les usages.

Les actions prévues dans le cadre de ce programme incluent :

- L'optimisation du service de navettes gratuites, par un doublement des véhicules aux périodes de forte fréquentation, élargir l'amplitude de fonctionnement dans le respect des règles de conduite, valoriser le patrimoine naturel par l'installation d'un dispositif sonore présentant les enjeux et les usages
- la pose de totems et d'abribus aux arrêts navette d'altitude
- L'organisation du stationnement en vallées hautes par la pose de bornes de stationnement

### **La mise en service du stationnement payant au Parking des Fontanettes**

Chaque été, notre commune accueille un nombre croissant de visiteurs. Cette fréquentation engendre une pression importante sur nos infrastructures.



En particulier la voirie de montagne, dont le revêtement et la sécurisation (entretien des pare-pierres) et les sentiers de montagne qu'il faut entretenir, représentent une charge lourde pour la collectivité.

En plus de permettre une bonne gestion des flux de véhicules en période touristique, la réglementation du stationnement décidé à l'unanimité au printemps 2025 permet de recueillir les fonds nécessaires à l'optimisation du service de navettes et à la réalisation du projet "Portes de Parc".

Le choix a été fait de faire contribuer les usagers de ces espaces à leur maintien et à leur sécurisation ainsi qu'au financement d'autres services rendus indispensables par l'afflux touristique.

Des horodateurs solaires ont été installés au parking des Fontanettes en début de saison estivale 2025.

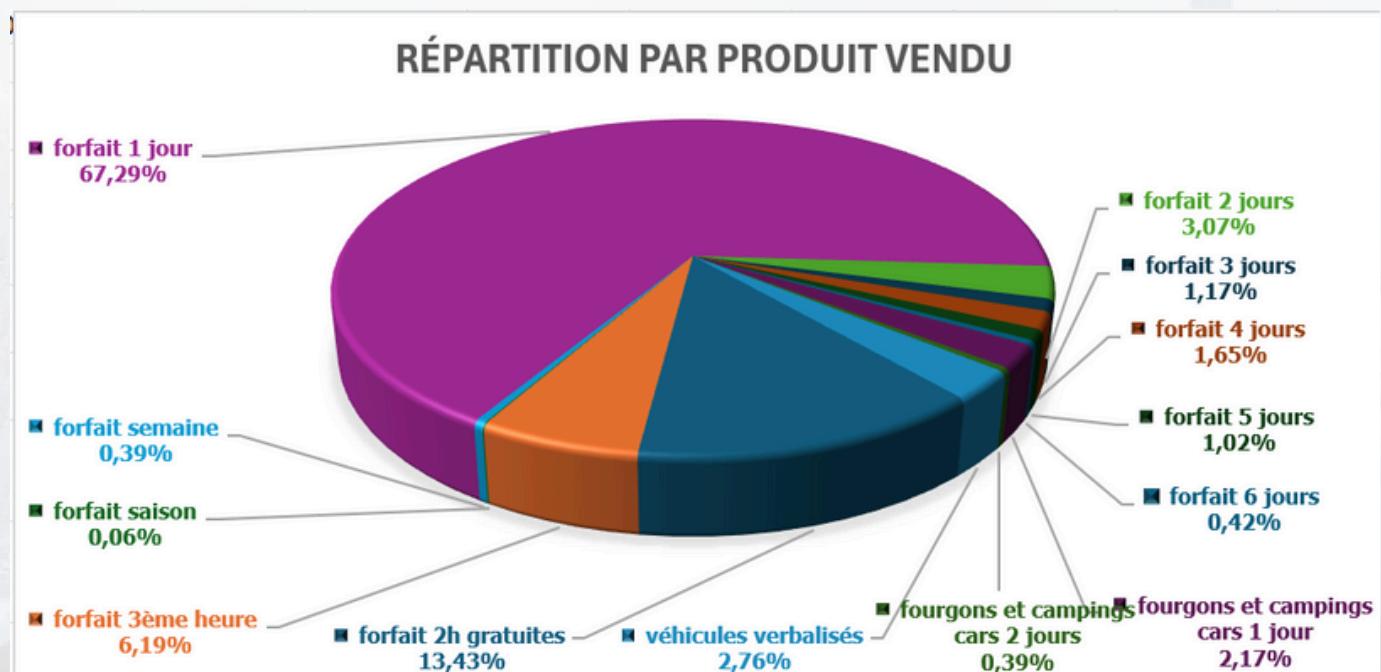
Comme nous nous y étions engagés, la présente lettre dresse le bilan de l'instauration du stationnement payant sur le parking des Fontanettes et le fonctionnement du service de navettes gratuites.

## Bilan du stationnement payant aux Fontanettes

L'organisation du stationnement a été repensée afin de permettre aux résidents et aux clients du restaurant des Fontanettes de se garer sans être pénalisés. Le stationnement a été interdit le long de la route desservant le hameau pour faciliter le passage de la navette.



Le logiciel de stationnement permet de donner des chiffres précis. Les horodateurs ont été opérationnels sept jours sur sept, et ont été en service du 2 juillet jusqu'au 7 septembre, soit environ 2 mois de fonctionnement. 9 169 transactions, ont été enregistrées pour une recette de 84 817 €, ainsi réparties



La volonté de la municipalité n'étant pas de verbaliser à tout prix, l'information a primé : les agents municipaux ont fait preuve d'indulgence, seuls 227 véhicules ont été sanctionnés.

Suite à l'instauration de ce stationnement payant, une soixantaine de réclamations, parfois constructives, ont été reçues en mairie, ce qui représente 0.6 % de réclamation au vu du nombre d'usagers. La commune a répondu à chacune d'elle en expliquant la démarche suivie, ce qui a permis une meilleure compréhension de cette décision. Parmi les remarques reçues beaucoup faisaient état de problématiques liées au service de navettes. Afin de pouvoir mesurer l'impact du stationnement payant sur la seule vallée de la Glière, la commune a demandé aux agents de police municipale de photographier chaque jour à heure équivalente, les parkings des Fontanettes et des Prioux. Il a ainsi pu être constaté sans équivoque que l'affluence a été plus importante aux Fontanettes cet été qu'aux Prioux. Les photos sont disponibles en Mairie ou au bureau de la Police Municipale pour ceux qui souhaitent les consulter.



### Les navettes estivales

La présence d'une navette estivale existe sur la commune depuis plusieurs années et permet de desservir les deux vallées hautes de début juillet à fin août. Jusqu'en 2023, une seule navette assurait l'alternance entre les deux destinations, générant un temps d'attente beaucoup trop long. De plus, le service terminait à 16.45 h aux

Prioux, les randonneurs devant relier le village à pieds (6kms) après une journée souvent bien remplie. Jusqu'à la fin de l'été 2021, la navette estivale **était payante**. Les usagers achetaient une carte de 10 passages à 12 € (1.20 € par voyage). En été 2021, 870 voyages ont été vendus pour une recette de 1 044 €.

Fin 2023, la nouvelle municipalité a relancé le marché de prestation de services de transport de personnes, au profit de la SA TRANSDEV SAVOIE attributaire, seul candidat en apportant les modifications suivantes :

- repousser l'heure de fin de service à 18 h aux Prioux afin de répondre à la demande des familles, et de correspondre à l'horaire de fermeture du télésiège du Génépi.
- mettre en place une deuxième navette du 14/07 au 24/08, afin d'intensifier les rotations et de limiter l'attente en période de forte affluence (une navette par vallée).
- d'augmenter la capacité des navettes de 25 voyageurs à 36 voyageurs (une grande navette a été mise en service dès 2024 et la seconde le sera en 2026).

Ce service fonctionne tous les jours de l'été, dimanche et jours fériés.

Ces améliorations jumelées à la flambée du prix du carburant ont engendré une hausse du coût du service. **Une réflexion est engagée pour encore améliorer le service en 2026.**

#### fréquentation et coût du service :

Détail	juillet 22	août 22	juillet 23	août 23	juillet 24	août 24	juillet 25	août 25
plus forte fréquentation	458	468	314	520	702	759	803	603
total mensuel	6516	8115	6694	8502	8514	10707	11264	13042
total été	14 611 pers		15 196		19 221		24 306	
Coût	43 191.50 €		57 402.24 €		102 537.26 €		105 117.75 €	
coût par voyageur	2.96 €		3.78 €		5.33 €		4.32 €	

## zone de rencontre : Avenue Chasseforêt

Depuis plusieurs années, la commune de Pralognan-la-Vanoise s'interroge sur l'avenir de l'Avenue de Chasseforêt, véritable colonne vertébrale du centre ville, et plus généralement sur sa revitalisation. En effet, cette avenue concentre commerces, services publics, copropriétés, départ des remontées, navettes et flux touristiques.

Plusieurs études ont été lancées au fil des années afin de mettre en lumière les améliorations à apporter au centre village. Deux études (Étude Villes & Territoires en 2011 et démarche participative en 2022) proposaient d'accorder une place plus importante aux piétons afin d'améliorer la qualité de vie et renforcer l'attractivité du village, de dynamiser l'accueil touristique et l'économie du village et de répondre aux enjeux de mobilité et d'environnement.

Cependant, malgré leur pertinence, ces études n'avaient pas encore débouché sur une mise en œuvre concrète.

En 2024, la municipalité a décidé à l'unanimité de rendre l'Avenue de Chasseforêt piétonne tous les dimanches. Les commerçants n'ayant pas approuvé la piétonnisation totale de la rue le dimanche, une concertation a permis d'opter pour la création d'une zone "apaisée" dans laquelle les piétons et les vélos sont prioritaires et où la circulation est limitée à 20 km/h. Parallèlement une réflexion a été menée sur les règles de stationnement existantes. La zone bleue autorisant 4 heures de stationnement ne permettait pas une rotation suffisante des usagers. Le stationnement autorisé a été limité à 1 heure 30 pour faciliter la rotation des véhicules et permettre aux clients d'accéder plus facilement aux commerces et services. Parallèlement un parking a été réservé aux commerçants et socio-professionnels, à proximité directe du centre, afin de privilégier le stationnement de la clientèle en cœur de village.

Les équipes de la police municipale ont fait appliquer ces règles et ont veillé à ce que les stationnements dit "minute" soient respectés. Là encore la pédagogie a fonctionné en complément des "avertissements", seuls sept véhicules ont été verbalisés pour abus.

## La borne de recharge pour véhicules électriques

Commandées au Syndicat départemental d'Électricité de la Savoie, les bornes de recharge pour véhicule électrique ont été implantées sur le parking du Bouquetin. Alors que ces bornes devaient être opérationnelles pour l'été, la commune s'est heurtée à de nombreux retards liés à l'installation, puis la mise en service de ces bornes de la part des prestataires et indépendantes de notre volonté. Après de nouvelles péripéties en octobre, celles-ci sont enfin accessibles et opérationnelles pour la saison hivernale. La participation de la commune à l'acquisition de cette borne financée par le Syndicat départemental d'énergie de Savoie SDES est de 9 721,40 € sur un coût total de 26 551 € TTC.



# DERNIÈRE MINUTE

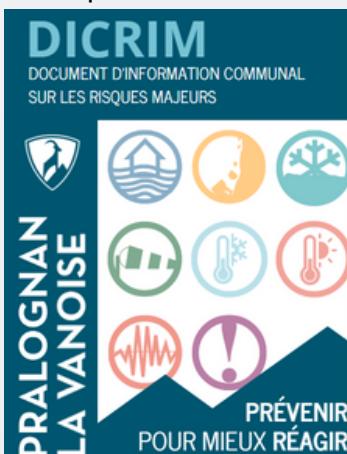
## La taxe sur les logements vacants (TLV)

Certains d'entre vous ont reçu une imposition sur les logements vacants. **Cette taxe fixée par l'État par décret** n° 2023-822 du 25 août 2023 est applicable dans les communes où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant.

Le décret prévoit des cas d'exonération de la TLV :

- logement qui n'est pas à usage d'habitation
- logement vacant indépendamment de la volonté du propriétaire
- Logement occupé plus de 90 jours de suite (3 mois) au cours d'une année
- Logement nécessitant des travaux importants pour être habitable
- Résidence secondaire meublée soumise à la taxe d'habitation

Vous pouvez adresser votre réclamation aux services fiscaux via votre portail [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr).



## Plan Communal de Sauvegarde

La Préfecture a validé le Plan Communal de Sauvegarde qui a été refondu. Vous recevrez prochainement dans vos boîtes aux lettres le DICRIM document d'information communal sur les risques majeurs. Ce document qui récapitule la conduite à tenir en cas de risque est à conserver précieusement. Vous pouvez d'ores et déjà le télécharger sur le site de la Commune.



## L'Agence postale communale

L'agence postale communale a ouvert au RDC de l'ancien Presbytère début novembre 2025. La boîte aux lettres a été déplacée devant l'agence. Melle Julia MORET, recrutée par la commune pour tenir l'agence, est parfaitement opérationnelle pour vous accueillir. Les travaux d'un coût de 43 675 € sont subventionnés en partie par la poste, qui a fourni le mobilier et l'informatique et verse une aide mensuelle à la commune pour l'emploi créé. **L'agence est ouverte du lundi au vendredi : en saison touristique de 8h45 à 12h25 et hors saison de 9h45 à 12h10.**



L'opérateur fera des plantations au printemps, à notre demande, afin de minimiser l'impact visuel.

## Columbarium

La commune a ajouté un nouveau module de huit cases cinéraires au cimetière, afin de pouvoir répondre aux demandes des familles.

## Antenne relais des Prioux

Dans le cadre du programme national New Deal, l'antenne relais du hameau des Prioux est désormais alimentée pour sécuriser ce secteur fréquenté.



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES